L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAHP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, (MATIN,) 22 OCTOBRE 1830.

Nomination par le Gouverneur.

Mr. GEORGE EUSTIS, Procureur-Général de l'Etat, en remplacement de Mr. Alonzo Murphy, démissionnaire.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 22 octobre.

Le courrier d'hier nous a apporté les nouvelles reçues à New-York par le Napoléon ; elles sont de même date que celles reçues précédemment par Philadelphie ; néanmoins, elles comprennent une foule de détails plus intéressants que nous ne le supposons ; et pour ne pas les faire attendre plus longtems à nos lecteurs, nous avons résolu d'avancer d'un jour la publication de notre dernier numéro de cette semaine ; le prochain sera publié lundi, et, ainsi que nous l'avons annoncé, à compter de cette époque, l'*Abeille* reparaîtra tous les jours.

Il paraît que M. M'Lane, le ministre américain à Londres, a définitivement conclu avec la Grande Bretagne un traité concernant le commerce des Indes occidentales ; les ports de ces colonies anglaises sont ouverts à nos marchands.

D'après une lettre de M. Ogden, consul américain à Liverpool, il y a de grandes probabilités que le nouveau gouvernement français s'occupera incessamment à arranger à l'amiable les réclamations du commerce des Etats-Unis, relativement aux spoliations souffertes par lui sous le régime impérial. On paraît faire beaucoup de fonds sur l'influence de Lafayette.

"En général, les nouvelles reçues par cet arrivage, dit le *Commercial-Advertiser*, paraissent favorables à la cause de la liberté, et indiquent fortement que la paix de l'Europe ne sera pas troublée par les glorieux événemens arrivés en France. Aucune des grandes puissances n'a encore reconnu formellement le nouveau gouvernement, mais il faut remarquer qu'il ne s'est pas écoulé assez de temps pour qu'elles aient pu se consulter et s'expliquer. L'Angleterre reçoit le monarque exilé, mais comme un simple particulier, et on dit qu'elle presse ses alliés de se joindre à elle pour reconnaître le *Roi des Français*. La conduite de la Prusse est réservée ; mais par toute l'Allemagne les nouvelles de France ont été reçues par le peuple avec le même enthousiasme qui a éclaté en Angleterre et aux Etats-Unis. En Espagne même l'impression est telle, qu'on dit que le roi, pour empêcher l'insurrection, est sur le point de concéder une charte à son peuple. Si tels sont les premiers fruits de cette étonnante révolution, quelle glorieuse moisson doit-être recueillie ! La liberté marche et conquiert par la force irrésistible seule de l'opinion publique, sans répandre la terreur devant elle, et sans laisser sur ses traces la mort ni la désolation ! Cela peut-être pour les démagogues et les fauteurs un sujet de colère et de rage, pour les traîtres et les tyrans un sujet de soupirs et de pleurs ; mais les hommes libres s'en réjouissent !"

A la date des dernières nouvelles de Paris, on rapportait que la Catalogne était en armes et que le roi avait offert la charte dont il est parlé ci-dessus et d'autres privilèges, demandés depuis si long-temps et toujours refusés. Mais on ajoutait que les Espagnols une fois en train ne voulaient pas s'arrêter en si beau chemin, qu'ils n'étaient pas satisfaits de ces faveurs, et demandaient des concessions plus larges *à la française*.

La Suisse, Genève surtout, est encombrée d'émigrants, prêtres, jésuites, employés, préfets, maires, &c. Le roi de Sardaigne est à Chambéri quand il a appris les événemens de la France, il s'est rendu en toute hâte dans la forteresse d'Alexandrie, sans passer par Turin. La plus grande fermentation règne dans la Savoie. On ne permet à aucun voyageur d'aller à Chambéri, et plusieurs personnes ont reçu l'ordre de sortir d'Aix.

Une réunion publique a eu lieu à Edimbourg, pour aviser aux moyens de témoigner au peuple français l'administration qu'il a inspirée aux Irlandais, par la fermeté avec laquelle il s'est opposé à la violation de ses droits, et la modération dont il a fait preuve après son triomphe. La salle dans laquelle cette assemblée a eu lieu contient, dit-on, 1100 personnes : elle était entièrement pleine. Lord Provost a occupé le fauteuil. Plusieurs discours éloquents ont été prononcés. En proposant une résolution, M. Mackintosh a exprimé le regret "que l'Angleterre eût dépensé tant d'argent et fait couler tant de sang anglais pour replacer sur le trône de France une famille, dont l'expulsion vient encore de coûter la vie à 10 ou 12 mille hommes."

L'arrestation de Polignac est confirmée par les nouvelles provenant de cette autre source ; on trouvera dans notre feuille de ce jour de nouveaux détails sur ce fait ; et dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur, l'ex-ministre affirme "qu'il est honnête homme, qu'il s'est opposé de toutes ses forces à la publication des ordonnances du 25, &c. &c. ; puis il termine en disant que ses malheurs doivent intéresser la France !" Le pauvre homme ! C'est encore le cas de dire avec Figaro : *Monseigneur, ils sont de la même famille !* Il paraît que cet *honnête défenseur* de la charte, (car il proteste qu'il n'a jamais eu l'intention de la violer,) écrit qu'il en sera quitte pour la prison ; il prend d'avance ses précautions, et demande, si l'on pousse la chose jusqu'à cette rigueur, qu'on veuille bien l'enfermer de préférence dans le château de Ham, en Picardie, qu'il a déjà *habité*, comme on sait, assez long-temps ; ce climat *conviendrait mieux à sa débile santé*. Dans tous les cas, il souhaite qu'on lui fasse la faveur de lui choisir une bonne et commode *citadelle*, et il aurait peut être volontiers ajouté, "le plus près possible de la frontière." Le lâche ! sa main ou sa tête n'était pas débile, le jour où il signa ces arrêts sanguinaires, qui ont coûté la vie à tant d'hommes généreux. Espérons qu'il recevra le juste châtiment que méritent ses crimes.

Le correspondant de Paris du *Morning Herald* de Londres, pense que le fait d'investir de pouvoirs exécutifs la commission de la chambre, entraînera des délais ; que l'investigation, sera longue ; et que le gouvernement actuel serait bien aisé d'éviter le jugement et la condamnation des ministres. "Comme pairs, dit-il, ils ne pourraient être arrêtés que par le consentement des chambres ; et s'ils eussent voyagé sous leurs vrais noms, avec des passe-ports authentiques, leur arrestation par une autorité municipale quelconque aurait été sans effet. La question de la mise en accusation est pleine de difficultés légales. Les hommes modérés redoutent l'effusion du sang, et ils craignent que, si l'examen commence, il ne faille aller bien loin. Si Polignac est guillotiné, on demandera aussi la tête de plusieurs autres, presque aussi coupables. Quelques personnes ont déjà demandé que Bourmont fût dépouillé du bâton de maréchal, et mis en jugement pour l'affaire de Waterloo. Le gouvernement désire ardemment prévenir l'irritation que produiraient de semblables mesures." Qui, mais d'un autre côté, le peuple s'est prononcé assez ouvertement contre les ministres déchus, tous, sans exception, auxquels il eût mis en pièces s'il les eut livrés à sa juste fureur. Quoiqu'on dise, il est probable que la mort des deux plus grands coupables, (et ce sont indubitablement Peyronnet et Polignac,) calmerait l'exaspération générale ; un traitement moins sévère pourrait être ensuite infligé à leurs pusillanimes collègues. Peut-être sera-ce à cette décision qu'on s'arrêtera. Aux yeux de la France et du monde entier, la tête de Polignac ne sera qu'une faible compensation pour les affreux résultats qu'a eu l'ordonnance, portée à M. Laffite par le traître Bourmont.

Dans la séance de la chambre des députés du 9, une longue discussion s'éleva à propos d'une résolution, tendant à investir la commission chargée d'examiner la proposition de M. Salverte, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux juges d'instruction et emprisonnement préventif. L'objet de la résolution était de donner à la commission la faculté d'interroger les accusés et d'enregistrer les preuves préliminaires, pour en faire un rapport à la chambre, avant de dresser l'acte d'accusation, d'après lequel les ministres seront jugés par la chambre des pairs. Cette résolution a été emportée par une majorité de 186 voix contre 93.

L'organisation de la garde nationale s'avance, dit-on, assez lentement ; parce que les soldats, pour la plupart, ne peuvent pas faire la dépense de leur uniforme, et qu'ils ne trouvent pas de crédit.

Le *Moniteur* du 19, contient une ordonnance qui supprime la *gendarmerie de Paris*, et crée à la place une *garde municipale*, qui se composera de 1443 hommes, et sera à la disposition du préfet de police.

Les ouvriers et ceux qui sont opposés aux monopoles ont demandé l'abolition du droit de patente et des autres privilèges accordés à quelques corporations, telles que celles des bouchers, des boulangers, des propriétaires de voitures, &c. Le préfet de police a répondu à cette demande par la publication d'une ordonnance, dans laquelle il promet de nommer une commission pour s'enquérir des griefs de cette nature, sur lesquels il sera statué par des lois. Jusque-là, il invite les citoyens à se soumettre aux lois existantes.

Un journal du 21, dit que le conseil des ministres doit solliciter des chambres un emprunt de 50 millions, pour venir au secours du commerce, qui éprouve des difficultés à escompter les billets, par des raisons bien connues. Ces raisons sont la disparution des capitaux, par suite des circonstances critiques récentes, et l'insuffisance du secours qu'offre au commerce la banque de France.

Le général Baudrand, de la mission dont nous parlions hier, est arrivé à Londres le 21 août. Il s'est rendu au ministère des affaires étrangères, et a fait une visite au comte d'Aberdeen. Delà il s'est dirigé vers la résidence du duc de Wellington rue Downing, et ensuite il a été au ministère des colonies, où il a eu une entrevue avec sir George Murray.

Dès lettres de Navarin du 17 juillet, disent qu'à cette date, l'amiral de Rigny était à Napoli. D'autre part, nous voyons que cet amiral était attendu à Paris, et qu'il serait très certainement promu au ministère de la marine.

Ce qui suit est traduit littéralement des journaux que nous avons sous les yeux.

EXTÉRIEUR.

FRANCE—PARIS, 22 août.

CHAMBRE DES PAIRS—*Séance du 21.*

A l'ouverture de la séance plusieurs pairs prêtent serment.

Le président informe la chambre qu'il a reçu de plusieurs pairs, des lettres par lesquelles ils s'excusent de n'avoir pas encore pu venir prendre part aux travaux de la noble assemblée.

On donne lecture des lettres de plusieurs membres, qui déclinent le pouvoir prêter le nouveau serment qu'on exige d'eux : ce sont MM. de Laval-Montmorency, de Latour-Maubourg, Latour-Dupin et le duc d'Havré-Croï.

Le président informe la chambre que le ministre de l'intérieur a reçu la lettre suivante du prince de Polignac :

ST. LO, le 17 août.

Monsieur le Baron,

"Ayant été arrêté au moment où je fuyais loin du théâtre des derniers événemens, et quand je tâchais d'émigrer dans l'île de Jersey, je me suis retiré à la commission provisoire de la préfecture de la Manche, parce que la charte n'autorisait pas le procureur du roi du l'arrondissement de St. Lo, ni le juge d'instruction, à émettre un mandat d'arrêt contre moi. En supposant que le gouvernement ait donné des ordres pour mon arrestation, il faut se rappeler que la chambre des pairs seule, selon la nouvelle charte aussi bien que l'ancienne, a le droit d'arrêter un pair du royaume. Je ne sais en que la chambre fera sous ce rapport, et si elle mettra sur mon compte les funestes événemens *que je regrette plus que personne*, événemens qui nous ont frappé comme un coup de foudre, et que personne ne pouvait prévoir ni empêcher ; car dans ce terrible moment il nous était impossible de savoir qui nous devions écouter, à qui nous devions nous adresser, et *tout ce que nous avons pu faire a été de défendre notre vie.*

"*Je désirerais*, M. le baron, *me retirer dans ma terre*, pour y reprendre ces paisibles habitudes qui conviennent si bien à mes inclinations, et auxquelles j'ai été enlevé *contre ma propre volonté*, ainsi que le savent tous ceux qui connaissent bien mon caractère. Trop de vicissitudes ont rempli ma vie, trop de malheurs ont passé sur ma tête dans ma carrière agitée. Au moins, dans les jours de ma prospérité, personne ne peut m'accuser d'avoir nourri aucun sentiment de vengeance contre ceux qui, peut-être, prirent avantage de leur fortune pour me persécuter dans l'adversité ; et, au fait, M. le baron, quel serait mon sort si, dans le siècle turbulent où nous vivons, les opinions politiques de ceux que la tempête a renversés étaient considérées comme une trahison par ceux qui embrassent les opinions du parti opposé !

"Si l'on ne me permet pas de me retirer dans ma terre, *je désirerais aller vivre dans un pays étranger*, avec ma femme et mes enfans. Si, *après tout*, la chambre des pairs lance un mandat d'arrêt contre moi, je désirerais être emprisonné dans le fort de Ham, en Picardie, où j'ai été détenu durant la longue captivité que j'ai soufferte dans ma jeunesse, ou *dans quelque citadelle spacieuse et commode*. Je préférerais Ham à toute autre, comme étant plus favorable au mauvais état de ma santé, qui ne s'est pas peu accru par les événemens malheureux arrivés récemment. *Les malheurs d'un honnête homme* (Ah ! Basile, personne ne le croira) *ont droit à quelque considération en France*; mais dans tous les cas, M. le baron, il serait barbare de me traîner dans la capitale au moment où tant de passions fermentent contre moi, et que le temps seul pourra appaiser.

"Je suis accoutumé depuis long-temps à voir tous mes desseins interprétés sous les couleurs les plus odieuses. Je vous ai exposé tous mes souhaits, M. le baron, et je vous prie de les communiquer à ceux qui doivent en être instruits, et aussi de me croire, &c."

"Prince de POLIGNAC.

"P. S.—Je vous prie de me faire savoir quand vous recevrez ma lettre."

Sur l'avis du président, et après une discussion dans laquelle on entend plusieurs nobles pairs, la chambre décide qu'une commission sera nommée pour s'occuper de cette lettre et faire un rapport.

Le duc d'Orléans assistait à cette séance, et paraissait écouter avec beaucoup d'attention.

ARRESTATION DE POLIGNAC.

DÉTAILS.

ST. LO, 17 août.

La marquise de St. Fargeau arriva chez Piquemal, principal aubergiste de Granville, et pendant la journée du 15 courant, on la vit allez trois fois dans un cabaret de mauvaise apparence, pour parler à un homme assez mal habillé, mais dont les manières avaient trop d'aisance pour laisser croire qu'il fût en effet ce qu'il paraissait être, un garçon d'écurie. Cette circonstance excita les soupçons de quelques hommes de la garde nationale. L'un d'eux demanda à l'étranger qui il était, et lui présentant un pistolet le força à s'arrêter.

M. de Polignac voulut d'abord nier, et individu le droit de le questionner, mais il fut forcé de s'expliquer ; il dit qu'il était domestique du marquis de Saint Fargeau, qui l'envoyait accompagner sa femme en Angleterre. On demanda à M. de Polignac par quelle route il était venu. Il répondit qu'il avait voyagé en poste avec la marquise depuis Caen ; qu'il n'y avait que quelques jours qu'il était au service du marquis, &c.

La marquise questionnée à son tour, répondit différemment, et quant à longueur du temps depuis lequel il était à son service, et quant au lieu de son départ. Elle dit que l'emprisonnement de M. de Polignac, fait à Granville, lui a été annoncé au soir.

Ce matin il a été conduit devant le maire, où après quelques mesures d'interrogatoire, il demanda à parler en particulier au magistrat. Il sollicita alors des garanties personnelles, et avoua être le prince Jules de Polignac.

On fit de suite des préparatifs pour le remettre entre les mains de la commission départementale. Il fut mis avec la marquise dans une diligence, et envoyé à St. Lo sous une escorte de 20 à 30 gardes nationaux. Ils passèrent à travers Coutance avec une peine infinie. Le peuple voulait voir Polignac, et sans le maire et quelques gendarmes les gardes nationaux n'auraient peut-être pas été maîtres de garder leur prisonnier. A une lieue et demie de St. Lo, la diligence s'arrêta, le prince prit part à un excellent repas.

Entre trois et quatre heures de l'après-midi la diligence arriva à St. Lo, et le prince fut conduit à la préfecture, où il fut pleinement reconnu par plusieurs personnes, quoique son extérieur fût celui d'un mendiant.

Après un long examen, il fut transféré, sous une forte escorte, de la préfecture à la prison. Si la distance à parcourir eût été plus grande, la force militaire n'aurait pu réussir à le protéger. Une foule d'ouvriers et de femmes enragés se jetaient dans les rangs, en criant: "*Qu'on le pende ! A la guillotine ! C'est lui qui a fait brûler nos maisons.*" L'ex-ministre était pâle et abattu.

ST. LO, 16 août.

(Extrait d'une lettre.)

M. de Polignac a été arrêté hier soir à neuf heures sur le port de Granville, et vient d'être conduit à St. Lo. Il est calme et paraît assez joyeux.

Pendant qu'un commis écrivait le titre du procès-verbal, M. Polignac regardait la nouvelle charte, qui était sur le bureau. Comme personne ici ne le connaît, on a envoyé chercher un de ses portraits pour le comparer à l'original. Il a manifesté le désir de le regarder lui-même, et le tenant dans ses, il a dit: "C'est un de mes anciens portraits."

Je vous écris de la préfecture, où je suis présent à l'examen, comme officier de la garde nationale. Voici l'interrogatoire :

—Quel sont vos nom, prénoms, âge, qualité, et lieu de naissance ? *Auguste-Jules-Armand-Marie* prince de POLIGNAC, pair de France, âgé de 50 ans, né à Paris, établi à Paris.

—Vous avez été arrêté à Granville ; qu'y alliez-vous faire ?—Je m'y rendais pour passer à Jersey.

—N'êtes-vous pas le dernier président du conseil des ministres, et comme tel, un de ceux qui ont signé le rapport au roi et les ordonnances du 25 juillet ?—Oui.

Un garde national, qui arrive en ce moment de Granville, annonce qu'un autre individu y a été arrêté; on suppose que c'est M. de Montbel ou M. Capelle.

(Courrier des Tribunaux.)

PARIS, 22 août.

(Extrait d'une lettre.)—Je vous répète de nouveau que les Anglais continuent, en grand nombre à s'éloigner de Paris ; et qui plus est, ils vendent la part qu'ils ont dans les fonds français. On peut attribuer en partie à ce dernier fait la baisse de ces mêmes fonds. La reconnaissance du nouveau gouvernement de la France par l'Angleterre, sur laquelle on compte avec confiance, aura probablement l'effet de faire remonter les fonds.

PARIS, 21 août.

C'est par erreur qu'on a annoncé l'arrestation de Mr. de Montbel. L'individu arrêté à Granville n'a aucune ressemblance avec l'ex-ministre. Il a été mis en liberté.

MM. Potter, Thielmans et Barthel, trois des exilés Belges, sont arrivés à Paris. Le quatrième, Mr. Nève, est retenu à Strasbourg par cause d'indisposition.

PARIS, 20 août.

Des lettres de Calais du 19 annoncent l'arrivée dans cette ville du général espagnol Mina avec deux de ses aides.

PARIS, 17 août.

Dans la séance de la chambre des députés de ce jour, le ministre de la guerre a proposé un projet de loi, dont le 1er. article porte qu'à l'avenir les officiers de l'armée ne pourront perdre leur grade, que de leur propre consentement, ou en cas de condamnation.

Dans la même séance le ministre de l'intérieur a aussi proposé un projet de loi renfermant la clause ci-après :

Art. 1er. Chaque député qui a l'avenir acceptera des fonctions publiques auxquelles sont attribués des émolumens sera considéré d'après ce fait, avoir renoncé à faire partie de la chambre des députés.

Un autre projet de loi a été présenté dans la forme suivante :

Art. 1er. Il est accordé au ministre de l'intérieur, par voie extraordinaire, une somme de cinq millions, sur les sommes à voter pour le service public de 1830, pour être employée aux travaux publics, et à d'autres objets urgents ou indispensables.

Mr. Jars a fait au nom du comité dont il est membre un rapport favorable sur la proposition de Mr. Delessert ; l'article premier est conçu en ces termes :

"Il sera accordé des récompenses à tous ceux qui ont été blessés en combattant pour la cause nationale à Paris, dans les journées des 26, 27, 28 et 29 juillet.

—Le *Moniteur* publie huit ordonnances ; par la première, le général Gérard est élevé au rang de maréchal de France ; par la seconde le général Lamyette est définitivement confirmé dans le commandement général des gardes nationales de France ; la troisième nomme Mr. Dupin, aîné procureur général près la cour de Cassation, et la 4e. Mr. Gilbert des Voisins membre de la même cour, en remplacement de Mr. Cardonnel.

PARIS, 19 août.

Le général Baudrand est chargé d'une mission spéciale auprès du gouvernement anglais, le gén. Athalin auprès du gouvernement russe, M. de St. Aulaire auprès du cabinet autrichien, et le général Béliard est envoyé en Prusse.

Le bruit courait à Toulon le 7 août, que le pavillon tricolore a été aboré à Gênes.

Le maréchal Jourdan a pris possession du gouvernement de l'hôtel des Invalides, auquel il a été appelé par une ordonnance du roi du 16 août.

On croit que les ministres arrêtés seront prochainement transférés à Paris. Cette mesure est sans danger et ne présente aucun inconvénient, car chacun désire que justice soit faite, mais d'une manière légale. Des faits curieux ont été recueillis dans les conversations avec les prisonniers. Ainsi, l'un des ministres rapporte que le samedi au soir (24 juillet) il ignorait encore la détermination qu'on avait prise, "que le roi lui présenta les ordonnances déjà rédigées et revêtues des signatures de trois de ses collègues, en disant, maintenant que les chances sont arrivées à ce point, vous voyez que je ne demande ni votre opinion, ni vos conseils. Je sais que vous êtes opposé à des mesures, mais je veux savoir si vous m'abandonnerez dans la marche que je dois suivre avec vous, ou sans vous. Sire, répliqua le ministre, votre majesté demande ma tête. Je la lui abandonne." Et il donna sa signature.

M. de Chateaubriand a renoncé à son titre de ministre d'état et à la pension de 12,000 francs qu'il recevait en qualité de pair de France.

Il paraît que Mr. de Polignac, sujet de terreur sans doute, par les clameurs violentes du peuple de St.-Lo, a déclaré qu'il avait résisté de tout son pouvoir à l'émission des ordonnances du mois de juillet, et qu'il avait été contraint de les signer.

—Le prince de Polignac après son arrestation a demandé de l'encre et du papier pour écrire au ministre de l'intérieur. Sa lettre commençait par le mot, *Monseigneur*, mais sur l'observation qu'on lui fit de l'abolition du titre, il y substitua les mots de *Monsieur le ministre*.

Il a répété dans son interrogatoire que jamais il n'avait entendu dévier de la charte ; qu'il avait repoussé les ordonnances, et fait devant l'autorité supérieure, ce dont on apporterait la preuve par les papiers laissés dans les bureaux.

(Correspondance particulière du Times.)

PARIS, 14 août.

Il paraît d'après l'opinion des hommes qui observent les événemens, que les élémens de discorde sont plus actifs, et se propagent avec plus de rapidité qu'on ne pourrait le supposer ; la lecture des journaux publics, quoi qu'il n'y ait pas lieu à soupçonner des machinations immédiates. Je n'infère pas, comme le font d'autres personnes de ce que l'élection du duc d'Orléans, et les circonstances qui l'ont amenée n'ayant satisfait aucun parti, que son titre de possession de la couronne est précaire. Le même vœu pour la tranquillité du pays qui a déterminé les chefs de tous les partis à consentir à ce choix, les engagera, j'en ai la confiance, à s'y soumettre.

Cependant on affirme que le plus grand nombre parmi les classes élevées, désire l'anéantissement de la patrie, et du pouvoir ecclésiastique, et qu'il veut une constitution (aveuglant sur les conséquences), tout à fait incompatible avec la durée d'une monarchie héréditaire.

2o. Une portion, peu considérable il est vrai, de la bourgeoisie est Napoléoniste, ainsi que la grande masse des classes inférieures, mais elles désirent Napoléon II avec une constitution libre. Des milliers de Parisiens ont combattu le 28 juillet et jusqu'aux suivants au cri de Napoléon II et l'un de leurs chefs a dit à un de mes amis : "Nous sommes tous consternés de ce qui est arrivé dernièrement," voulant parler de l'accession du duc d'Orléans.

3o. Néanmoins la majorité des propriétaires, maintenant que l'événement a eu lieu, est certaine de déjouer toutes les efforts, de quelque côté qu'ils viennent, qui auraient pour but de troubler la tranquillité publique, en changeant la forme du gouvernement ou la personne du monarque.

4o. Des hommes instruits de plus d'un parti, affirment que si Lafayette avait seulement hésité dans son approbation du duc d'Orléans comme roi, la république aurait été proclamée douze heures après, et que Lafayette en serait devenu le président à l'exclusion de tous les rivaux. Un homme de distinction m'a fait observer "que jamais événement d'une aussi vaste importance que l'élévation du duc d'Orléans n'a été réalisé avec moins de résistance et moins d'enthousiasme, et que malgré toutes les démonstrations des journaux, le nouveau roi n'inspire ni admiration ni affection." Ceci justifie ce que l'on me disait il y a plusieurs mois (je ne pouvais alors le croire), que personnellement le duc d'Orléans n'était pas populaire.

5o. Les membres du nouveau gouvernement de France s'attendent à ce que l'Autriche lui déclare la guerre avant long-temps. On regarde comme inévitable une insurrection dans le Piémont, et on croit que cette puissance fera marcher une armée pour la réprimer, d'après le même principe qui fit diriger le mouvement des troupes sur Naples. Décidément la France s'opposerait aux efforts des Autrichiens.

Le gouvernement français craint aussi de ne pouvoir régler la question relative à Alger, de manière à satisfaire à la fois le duc de Wellington et la nation française. Tout ce que je puis dire, c'est que si sa grâce se quereller avec la France pour une semblable cause, elle encourra une bien grande responsabilité.

Il est positif que Ferdinand a écrit de sa main à Charles X il y a plus de semaines (la lettre est maintenant au pouvoir du gouvernement français) qu'il existait un plan général en Espagne, pour le renverser, lui et la monarchie ; que toutes les villes, les classes commerçantes et élevées, la majorité des troupes, les gardes mêmes, excepté la brigade commandée par Moscovo étaient contre lui ; en un mot que si Charles X n'envoyait pas sur-le-champ une armée au delà des Pyrenées, et s'il ne faisait pas passer une forte division de l'armée d'Afrique dans le sud de l'Espagne, c'en était fait de lui (Ferdinand.)

BAYONNE, 17 août.

Plusieurs Espagnols qui sont revenus ici, racontent [illegible] Espagnols les événemens de Paris. On les a bien et choyés tout le long de leur route. Les Espagnols s'écrioient à haute voix ; "Nous imiterons l'exemple des braves Français ; et nous prendrons des mesures pour être plus heureux qu'en 1820."

Deux navires français sont maintenant dans le port de St. Sébastien, chargé de blé pour Marseille. Le gouverneur Blas Tournés, ne veut leur permettre de partir que sous le pavillon blanc, que les capitaines refusent de hisser. Ils ont informé de ce fait les propriétaires qui demeurent ici, et qui se sont hâtés de le mettre sous les yeux du gouvernement par le moyen du télégraphe. Ce Blas Tournés est un vieil émigré français au service de l'Espagne, où il est abhoré.

Les Espagnols regretteraient la capture d'un navire chargé d'armes, parti d'un port anglais, s'ils n'avaient pas d'autres ressources. Mais on importe chaque jour en Espagne pour leur compte, des armes de toute espèce et même des fusées à la congrève, dont on fera usage en temps et lieu.

La *Gazette Espagnole* qui était publiée ici sous les auspices de Ballesteros, le ministre des finances, a reçu l'ordre de cesser de paraître, parcequ'elle a donné les particularités des événemens de Paris, sans en avoir préalablement reçu l'ordre de son patron. Les Espagnols sont si avides de nouvelles, et de savoir tout ce qui se passe en France, que quelques uns envoient ici, jusqu'à la distance de 30 lieues, acheter des journaux de Paris, qu'ils emportent avec soin et cachent comme la plus précieuse contrebande.

ESPAGNE—MADRID, 12 août.

(D'un correspondant particulier.)

Un individu que ses relations, sa place et son rang dans la société mettent à même de savoir ce qui se passe à la cour, m'a dit en confidence, que le projet suivant a été soumis au roi, comme seul moyen d'éviter une nouvelle révolution :—

La charte que le roi d'Espagne accordera à ses sujets à l'occasion de l'accouchement de la reine, au mois de septembre prochain, sera semblable à celle de Louis XVIII. y compris toutefois les changemens qui ont été faits par les ordonnances du 25 juillet, concernant la presse et les élections.

La religion catholique, apostolique et romaine sera la seule tolérée, et toutes les autres seront sévèrement défendues.

Le nombre des pairs du royaume sera limité, et la qualification sera déterminée par un revenu annuel ou majorat de 83,000 réaux.

La dette de l'état sera reconnue et représentée en totalité par des effets portant intérêt, sous la même dénomination. Tous ces effets devront être présentés dans un délai fixé, passé lequel ils seront nuls. Les bons des Cortes seront reconnus, et un intérêt modéré ajouté au capital.

Les ventes des propriétés affectées sous le gouvernement des Cortes, en vertu d'une loi de cette époque, seront reconnues comme valides, et la dite loi sera remise en vigueur.

Les chambres seront appelées à décider sur une proposition du gouvernement concernant la vente des propriétés nationales affectées à cette époque.

Le conseil de Castille et le conseil des finances seront supprimés.

Les chambres seront à examiner [illegible] propositions du roi sur le sort de l'Amérique, ainsi que les mesures à prendre concernant les intérêts des deux nations.

Les membres des conseils municipaux ne seront plus nommés à vie, et leur titre ne sera plus héréditaire.

Une amnistie pleine et entière sera accordée à tous ceux qui sont atteints de condamnations pour opinions ou délits politiques. Tous les émigrés compris dans cette amnistie reprendront leur rang et leurs dignités et rentreront en possession de leurs emplois. Nul ne pourra être spolié, et privé de ses propriétés, qu'en vertu d'un jugement conforme à la loi.

Enfin, le roi demandera aux grandes puissances leur avis sur cette charte projettée.

— Pendant la semaine dernière l'échange des courriers entre cette capitale et Lisbonne a été continuel, et quoiqu'on ignore le contenu des dépêches, il paraît, cependant, qu'elles se rattachent aux événemens de Paris, et que les deux souverains de la péninsule tâchent de s'entendre sur la politique qu'ils doivent suivre dans les circonstances actuelles. On présume qu'ils feront des représentations d'amitié au nouveau chef du gouvernement français, pour gagner du temps, et endormir sa vigilance. Des circulaires ont été adressées aux évêques, aux prélats et aux chefs des couvens, pour leur demander des notes détaillées sur leurs ressources pécuniaires et les forces physiques dont ils peuvent disposer, afin que Ferdinand et don Miguel puissent faire cause commune contre la France. Pauvres gens ! vous comptez donc pour rien l'immence majorité des habitants de la péninsule, et l'esprit qui les anime à votre égard ; et vous ignorez peut-être que vous êtes plus près de votre chûte que Charles X ne paraissait l'être il y a un mois.

MADRID, 15 août.

(Par Estafette.)

Les choses restent toujours dans le même état de fermentation, il paraît décidé que le conseil d'état sera réorganisé.

—Des avis de Madrid du 16 août, disent que le roi d'Espagne avait quitté sa capitale, mais ne s'était pas encore enfui. On croyait qu'il avait l'intention de proclamer une forme constitutionnelle de gouvernement, car il sait que toute résistance est inutile. Reste à savoir si le peuple mettra sa confiance dans un monarque par lequel il a été trahi deux fois ; cela paraît douteux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un changement de gouvernement doit avoir lieu bientôt.

Un journal de Londres du 24 août, ajoute à ce qui précède : "Nous ne savons pas si la nouvelle de la fuite de Ferdinand est fondée : mais *ce que nous savons positivement*, c'est qu'HIER 23, ÉTAIT LE JOUR FIXÉ POUR UN SOULÈVEMENT SIMULTANÉ PAR TOUT LE ROYAUME. Nous soupçonnons fortement, néanmoins, que les constitutionnels se sont trouvés assez forts pour assurer la liberté de leur pays AVANT CETTE ÉPOQUE ; ainsi nous attendons journellement des nouvelles plus importantes encore de la péninsule."

PRUSSE.—BERLIN, 10 août.

On assure que le roi de Prusse a l'intention d'envoyer à Paris un agent confidentiel aussitôt que le duc d'Orléans sera définitivement installé Roi des Français.

Cette mission sera confiée à un voyageur célèbre qui a long-temps séjourné à Paris, et qui est bien informé de l'état des choses et de l'esprit public en France.

COMMERCIAL.

HAVRE, 19 août.

Les ventes de coton depuis notre dernier rapport, s'élèvent à 1445 bales Louisiane, de 81½ à 110 ; 2,296 Uplands, &c. de 79 à 95.

Les ventes au Hâvre du 19 au 20, consistent en 50 bales Georgie, à 91c. ; 50 Alabama, 93½ ; 18 Nlle.-Orléans à 95; 250 Uplands à 89½.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS HIER.

Navire Louisiana, Stoddard, New York, G Wilbor.
Navire Benjamin Morgan, New York, S P Morgan & co.
Brick Margaret, Scobie, Boston, Stetson & Avery.
Goel. Elizabeth, Eldridge, Mobile, capitaine.

ARRIVÉS.

Navire Shepherdess, Cook, de Gottembourg, à R D Shepherd & co; avec du fer aux commissaires.

Bateau de remorque Grampus, Wales, ayant mis en mer, le 17, le navire Ohio et le brick Motins. Il est parti de la passe du S. O. le 20, à 4 heures du matin, et de la balise à 6 heures—il n'y avait rien en vue. Passé la goélette May Fowler à la tête de la passe du S. O.; au-dessous du Fort, la goélette William, de Baltimore, et le bateau à vapeur Plaquemine; au-dessous de l'habitation Johnson, brick Hope ; à Poverty Point, navire Shepherdess.

☞ Le bateau de remorque Grampus, Wales, partira cet après-midi, avec le navire Benjamin Morgan.

Bateau à vapeur Beaver, Kituball, de la Rivière Rouge, avec 70 balles coton à J Linton; 52 à ordre—plusieurs passagers.

Une barge du Missouri, avec farine de maïs, pantes, &c. au capitaine.

MEMORANDA.

Navire Helvetia, pour ce port, devait partir du Havre le 1er. Sept. Le Bolivar, do. do. le 5 do.

Brick Navarino, Weeks, pour ce port, a été expédié à Boston le 1er. du courant. Le brick Knott, pour do., est parti le même jour.

Navire Alciope, White, do., a été expédié à Newburyport le 28 sept.

Navire Gratitude, do., a été expédié à New-York le 2 du courant.

Brick Ajax, do., devant partir de Cette le 4 août.

Brick Js. Monroe, Bush, do., a été expédié à Norfolk, le 30 sept.

Navire S. Carolina, Eaton, parti de Newport, est arrivé à Gênes le 7 août.

Navire Colombus, do. à Gibraltar le 1er. do.

Navire F. Guillaume III, do. à Hambourg le 9 do.

A LOUER.

UNE maison située en enseigne des rues Bourbon et Ursulines, composée de 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, cour, cuisine haute &c., ainsi que les deux terrains adjacents pour servir d'entrepôt aux constructeurs. S'adresser rue St. Louis No. 110. 22 oct.—3.

Gardes d'Orléans
ATTENTION !!!

CONFORMÉMENT aux ordres du capitaine, la compagnie prendra les armes Dimanche prochain et se rendra au lieu ordinaire des rendez-vous. Equipement complet ; pantalon blanc, veste bleue. LOUIS MOI,
22 oct.—2 Sergent-major.

LANGUE
Anglaise & Géographie

C. A. H. HOWARD recommence à donner des leçons particulières dans les familles pendant la saison ; il apportera les plus grands soins et la grande exactitude à l'avancement de ses élèves qui pourront être confiés à ses soins. Pour plus amples renseignemens, s'adresser chez M. Jourdan, libraire, au coin des rues Royale et Ste. Anne. 21 oct.—3.

BANLIEU SUPERIEURE.

IL a été conduit chez le soussigné un CHEVAL alezan sans étampe ni autre marque apparente. Ce cheval sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais de nourriture et du présent avis ; faute de réclamation, il sera vendu le 23 courant par M. Guillotte, au lieu et aux heures accoutumés pour ces ventes.
9 oct—3 S. HUBERT, Syndic.

VENTE A L'ENCAN,
PAR T. MOSSY.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire.—*Joseph T. Bauduc* contre *ses créanciers.* Vente à l'encan par T. MOSSY.—En vertu de l'autorisation de l'hon. Cour susdite, il sera vendu Mercredi 3 Novembre 1830, à dix heures du matin, dans le magasin dernièrement occupé par Messr. Déjean & Durel, rue Toulouse, entre les rues de la Levee et Chartres.

Les meubles meublans et autres effets mobiliers cédés par le dit sieur Bauduc à ses créanciers. Nouvelle-Orléans, 21 Octobre 1830

G. MARMICHE,
A. MAURIN,
JOHN GARNIER.
oct. 22. *Syndics des créanciers.*

PAR H. J. LOMBARDO.

IL sera vendu le lundi 23 octobre, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi,

DEUX BEAUX TERRAINS

au nouveau faubourg Marigny, à un lieu seulement du chemin ferré, mesurant chacun 60